

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 novembre 2024

N° 24/32

JD/RJ/SA

Objet : Adhésion du Syndicat Mixte de l'Espace Lumière au service intercommunal de médecine professionnelle du Centre de gestion.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de novembre, le conseil d'administration dûment convoqué, s'est assemblé à VOLX, sous la présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 19

Présents (12) :

M. Gérard AURRIC, M. Michel BRUNET, Mme Josselyne COSTE-LENNON, Mme Michèle COTTRET, M. Jacques DEPIEDS, M. Pierre FISCHER, M. Michel GRAMBERT, Mme Marion MARCHAL, M. Gilbert REINAUDO, Mme Sylvie SAMBAIN, Mme Virginie SOSSI, M. Gérard BENOIT, suppléant de M. René VILLARD.

Absents représentés (5 procurations) :

Mme Sabine DANERI, donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN ;
Mme Brigitte DURAND, donne procuration à Mme Virginie SOSSI ;
M. Patrick VIVOS donne procuration à M. MICHEL GRAMBERT ;
M. Christophe IACOBBI donne procuration à M. Jacques DEPIEDS ;
Mme Pascale SEGUIN donne procuration à M. Michel BRUNET.

Absents excusés (2) :

M. Serge PRATO, M. Bernard LIPERINI et son suppléant M. Stephen PARRAUD.

Secrétaire de séance : M. Michel BRUNET

Madame Josselyne COSTE-LENNON, Vice-président, informe l'assemblée que le 23 novembre 2023, la fusion des syndicats mixte d'aménagement de Pra-Loup et du Val d'Allos a été acté par arrêté préfectoral constituant ainsi un syndicat mixte ouvert dénommé « Syndicat mixte de l'Espace Lumière (SMEL) à compter du 1er janvier 2024. Ce syndicat est formé entre le département des Alpes de Haute Provence, les communautés de communes Vallée de l'Ubaye Serre Ponçon et Alpes Provence Sources de Lumière. Il a pour objet l'aménagement et la gestion des stations d'Allos et Uvernet-Fours.

Courant juillet 2024, le président du comité syndical nous a informé qu'il souhaitait adhérer au service intercommunal de médecine professionnelle pour assurer le suivi médical des 3 agents du syndicat.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26/06/1985 modifié relatif aux Centres de Gestion ;

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée ;

Oùï l'exposé de la Vice-présidente ;

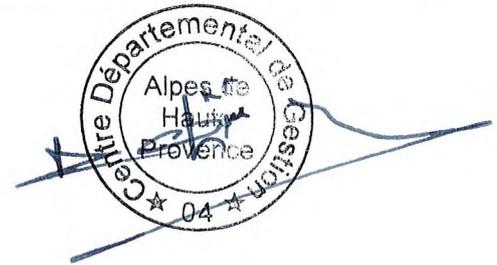
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité à 17 voix pour :

- ✓ **Approuve** l'adhésion du Syndicat mixte de l'Espace Lumière au service intercommunal de médecine professionnelle du centre de gestion à compte du 01/01/2025 ;
- ✓ **Autorise** le Président à signer ladite convention et tous documents y afférents.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (*par* voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

A Volx, le 27/11/2024



Jacques DEPIEDS,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence.

Publié le :

Transmis au représentant de l'Etat le :